

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 30/03/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220329-123585-DE-1-1

**Séance du mardi 29 mars
2022
D-2022/81**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Aujourd'hui 29 mars 2022, à 14h09,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Sauf de 17h35 à 17h55 Madame Claudine BICHET

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Monsieur Bernard-Louis BLANC présent à partir de 14h34, Madame Nathalie DELATTRE présente à partir de 14h37, Monsieur Nicolas PEREIRA présent à partir de 14h37,

Excusés :

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS,

Subventions de fonctionnement Prévention - Programmation 2022. Autorisation. Décision

Monsieur Amine SMIHI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la coordination du Conseil Local Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD), la ville de Bordeaux soutient un ensemble d'associations dans leur fonctionnement.

Chaque association financée dans cette délibération porte une action structurante qui concourt à l'un des axes de la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Bordeaux : la prévention auprès des jeunes, la réduction des conduites à risques, l'accès au droit ou encore l'aide aux victimes.

Parmi les missions soutenues plusieurs participent au projet Bordeaux La nuit sur son volet prévention en assurant une présence positive et une médiation nocturne dans les quartiers festifs et les transports publics les desservant.

La médiation s'est imposée à Bordeaux depuis des années comme un outil efficient de lien social, de prévention des tensions et de gestion des conflits. Grâce aux équipes du GIP Médiation chaque quartier prioritaire de la politique de la ville ainsi que le Centre-ville bénéficie d'un binôme de médiateurs qui va au-devant des habitants, les accompagne dans leurs problématiques d'accès aux droits et favorisent le bien vivre ensemble. Cette présence constitue une veille sociale et de tranquillité publique précieuse pour une bonne coordination des interventions. Cette équipe est confortée depuis deux ans par 3 médiatrices à l'école, basées dans les 3 collèges suivants ; Blanqui, Edouard Vaillant et Grand Parc.

Enfin le GIP Médiation assure une médiation sur les squats et bidonvilles qui sont présents sur plusieurs quartiers bordelais en mutation en lien avec la mission résorption de la Métropole.

Le détail de chaque subvention est listé dans le tableau récapitulatif en annexe.

L'ensemble des subventions présentées dans cette délibération représente un total de 522 000 €.

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2022, fonction 420 compte 65748 - 657358.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer aux organismes cités les sommes d'un montant total de **522 000 €** réparties comme indiqué dans le tableau,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, compte 65748 - 657358
- à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Isabelle FAURE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 mars 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Amine SMIHI

2022

Thématique	Porteur	Montant	Acompte 75%
Prévention	Association de Développement des Musiques Alternatives en Aquitaine ADMAA	9 500 €	7 125,00 €
Prévention	ASSOCIATION LAIQUE DU PRADO - AIDE AUX VICTIMES	10 000 €	7 500,00 €
Prévention	Asssociation nationale de prévention en alcoologie et en addictologie ANPAA - ADDICTIONS France	14 000 €	10 500,00 €
Prévention	CEID Hangover Café	28 000 €	21 000,00 €
Prévention	CEID Jeunes en errance	17 000 €	12 750,00 €
Prévention	INFODROITS	6 500 €	4 875,00 €
Prévention	LA CASE service d'aide aux personne prostituées	17 000 €	13 875,00 €
Prévention	RELAIS URBAIN D'ECHANGES ET DE LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION - RUELE	4 000 €	1 500,00 €
Prévention	Mouvement national le cri	5 000 €	3 750,00 €
TOTAL Prévention		111 000 €	82 875 €
Médiation	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC BORDEAUX METROPOLE MEDIATION	411 000 €	254 250,00 €
TOTAL Médiation		411 000 €	254 250 €
TOTAL		522 000 €	337 125 €

AIDES ATTRIBUEES AUX ORGANISMES EN 2020	
NOM DES BENEFICIAIRES	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
ASSOCIATION LAIQUE DU PRADO	9 360,00 €
CEID (regroupe le Hangover café et Jeunes en errance)	2 253,00 €
RUELLE	33,00 €
MOUVEMENT NATIONAL LE CRI	54,00 €
ANPAA	72,00 €